

CONFIDENTIEL

## LES RELATIONS DE LA SUISSE AVEC LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

### 1. Données générales

Pays le plus peuplé du globe et troisième par la superficie, la République populaire de Chine (RPC) est à plus d'un point de vue aux antipodes de la Suisse. Sa tradition millénaire force l'attention sinon le respect. Bien qu'ayant rallié l'idéologie marxiste, la Chine peut, de par son poids spécifique, se payer le luxe de n'être alignée sur personne. En dépit de ces facteurs fondamentalement divergents, les deux pays ont su trouver une convergence d'intérêts suffisante pour que s'instaurent des relations bilatérales remarquablement intenses et ceci depuis l'avènement même de la RPC en 1949. Attirance réciproque des extrêmes peut-être, mais aussi absence de passé colonial d'une part, et de préjugés concrets de l'autre, peuvent être à la source de cet état de fait réjouissant.

### 2. Evaluation des relations

La Suisse jouit d'une très bonne image en RPC, même si ce sont souvent les clichés (montres et jardin du monde) qui lui servent de carte de visite. L'éloignement géographique et la dissimilitude culturelle font que les deux pays ne se connaissent encore que trop peu. Cet état de fait est toutefois en cours d'évolution au travers de l'intensification des échanges commerciaux et culturels - le livre de M. Li Nianpei, "La Suisse", publié en avril 1990 avec l'aide de la COCO et qui connaît un grand succès en Chine, en constitue un excellent exemple -, de même que par les visites réciproques de hautes personnalités.

### 3. Relations diplomatiques

De tous les pays occidentaux, la Suisse fut l'un des premiers à reconnaître la RPC. Avant la reconnaissance même, peu après le retrait des troupes du Kuomintang, la Suisse avait décidé de fermer sa légation à Nanking - capitale de Chiang Kai-shek. Le Conseil fédéral reconnut formellement la RPC le 17 janvier 1950, et les relations diplomatiques furent établies le 14 septembre de cette année. Faisant immédiatement suite à cette initiative, la Confédération entreprit d'ouvrir une légation à Pékin, la nouvelle capitale. Six ans plus tard, elle était élevée au rang d'ambassade. Elle est actuellement dirigée par l'Ambassadeur E. Schurtenberger. Le 40e anniversaire des relations diplomatiques, en septembre 1990, a été célébré de manière plutôt discrète (échange de messages, petites réceptions) en raison des événements de Tian An Men de l'année précédente. Une certaine retenue peut encore parfois être de mise. D'une façon générale, les relations sont toutefois en voie de normalisation.



Parallèlement, la RPC, qui établit sa légation à Berne en 1950, disposa à partir de 1957 d'une ambassade dans la ville fédérale. L'Ambassadeur actuel, M. Y. Ding, a présenté ses lettres de créance le 25 octobre 1990. Toujours en 1957, la RPC ouvrit à Genève un consulat général ainsi qu'un bureau de l'agence de presse Hsinhua, puis en 1972, après son entrée aux Nations Unies, une représentation permanente dans la même ville.

La normalisation relativement rapide des relations avec la RPC était un acte inspiré et audacieux de la part de la Suisse. Le Gouvernement chinois et avant tout celui qui dirigeait sa diplomatie, Chou En-Lai, se sont toujours plu à souligner élogieusement l'attitude de la Suisse. Ainsi les relations bilatérales ont d'emblée pu se prévaloir d'une base favorable pour leur développement. D'autre part, il existait un intérêt évident de la Chine pour la Suisse, de par sa situation géographique, sa neutralité et l'accès qu'elle permettait, du moins au départ, vers d'autres pays européens avec lesquels la RPC n'avait pas de liens formels. Aussi certains traits propres à la Suisse, son système politique et de défense, l'armée de milice en particulier, ont de longue date constitué un sujet de grand intérêt pour les Chinois. Enfin, sa politique de bons offices, plus particulièrement dans le contexte du conflit coréen, sa présence toujours active dans la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée et le rôle de Genève comme lieu de conférences sont autant de raisons qui font que la RPC porte son estime à la Suisse.

#### Taiwan

En 1951, la Suisse a reconnu le gouvernement de Pékin en tant que seul représentant légitime de la Chine. Elle ne remet par ailleurs pas en cause la résolution no 2758 des Nations Unies, qui établit le principe d'une seule Chine. Par conséquent, la Suisse ne reconnaît pas officiellement Taiwan.

Les conditions d'une reconnaissance de Taiwan en tant qu'Etat souverain font en effet défaut. Tant Beijing que Taipei revendiquent le droit de représenter la Chine entière. La reconnaissance de deux Etats qui prétendent au même territoire étant exclue par le droit international et la Suisse ayant reconnu la République populaire de Chine en 1950, une reconnaissance de Taiwan n'est pas possible. Cette position suisse est aussi celle de la majorité de la communauté internationale.

Durant ces dernières années, les relations économiques entre Beijing et Taipei se sont intensifiées. La position politique des deux gouvernements n'a pourtant pas changé. Il n'y a pas eu de la part de Beijing de signe de renoncement à la souveraineté sur Taiwan. Beijing s'efforce au contraire de régler ses relations avec Taiwan à l'exemple de ses rapports avec Hong Kong: "un pays - deux systèmes". L'Etat insulaire n'a pas plus manifesté de volonté de se séparer de la Chine continentale.

La position de la Suisse concernant le statut de Taiwan est donc déterminée par des considérations de droit international. Il s'agit, comme par le passé, de renoncer à toute action qui pourrait être interprétée comme un pas vers une reconnaissance de Taiwan en tant qu'Etat souverain.

#### 4. Accords bilatéraux

Voir liste ci-jointe.

## 5. Colonies

A la fin 1989, seuls 205 Suisses étaient immatriculés auprès de notre représentation, dont 50 doubles-nationaux. Au même moment, 1498 ressortissants de la RPC résidaient de façon permanente en Suisse (dont 1149 au bénéfice d'un permis de séjour annuel et 349 au bénéfice d'un permis d'établissement), sans compter 1325 Tibétains (dont 67 avec permis de séjour annuel et 1258 avec permis d'établissement). Au cours de l'année 1991, 35 ressortissants chinois ont déposé une demande d'asile en Suisse.

## 6. Visites officielles importantes

Preuve s'il en faut des efforts réciproques mis à cultiver les relations bilatérales, les visites à haut niveau, même si souvent effectuées à titre de courtoisie, furent fréquentes jusqu'aux événements de Tian An Men, en juin 1989, moment à partir duquel elles furent au contraire évitées. Certains contacts eurent cependant à nouveau lieu dès 1990. La situation à ce sujet est aujourd'hui en voie de normalisation.

Voir liste des principales visites officielles bilatérales annexée.

## 7. Droits de l'homme en Chine et au Tibet / Dialogue entre la Suisse et la Chine

Suite à la visite du Secrétaire d'Etat K. Jacobi à Beijing au printemps 1991, le DFAE a entamé un dialogue avec les autorités chinoises sur la situation des droits de l'homme dans ce pays, y compris au Tibet. Ainsi, une délégation suisse s'est rendue en décembre 1991 en Chine et au Tibet. Ce dialogue s'est poursuivi en janvier 1992 au plus haut niveau politique lors de la visite officielle de travail à Berne du Premier ministre Li Peng, qui a invité la délégation suisse à se rendre une seconde fois dans son pays. En automne 1992, une délégation chinoise dépêchée par le Ministère de la justice devrait se rendre en Suisse à l'invitation du DFAE (Information à caractère **CONFIDENTIEL** pour le moment).

## 8. Relations économiques

### a) Développement des relations économiques

Des relations économiques et notamment commerciales ont pu être établies et peu à peu élargies dès le début des années cinquante. Ces relations se sont considérablement intensifiées depuis les années septante. Le potentiel de collaboration entre les deux pays, que ce soit sur le plan des échanges de biens et de services, de la coopération industrielle ou encore des investissements directs, n'a de loin pas été épuisé.

### b) Echanges commerciaux

Le développement des échanges commerciaux a pris son essor depuis la conclusion le 20.12.1974 d'un accord commercial. Il contient notamment l'octroi réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, une clause sur les prix et un article concernant les opérations

de paiements. Une commission mixte est chargée de veiller au respect de l'accord. Sa 11e réunion a eu lieu à Pékin à la fin du mois d'août 1991. La coopération industrielle n'est pas couverte par cet accord.

L'évolution du commerce de marchandises entre les deux pays depuis une trentaine d'années peut être qualifiée de très positive. Les exportations directes de la Suisse vers la Chine ont par exemple plus que quintuplé entre 1977 et 1986. A partir de 1987, un recul sensible des exportations suisses vers la Chine eut cependant lieu, phénomène qui alla de pair avec une baisse des importations totales chinoises. En 1991, une nouvelle croissance notable des exportations suisses a été enregistrée. Quant aux importations suisses en provenance directe de la RPC, elles ont doublé dans les années soixante, puis elles ont stagné au cours de la décennie suivante, avant de connaître une croissance continue et soutenue au cours des années quatre-vingt. Il est à noter que les importations suisses de Chine ont augmenté de près de 70% en 1991, portant le montant total des achats directs de marchandises chinoises par la Suisse à plus de 700 mio FS, ce qui représente environ 0,75% du volume total de ses importations. Ce formidable accroissement des exportations chinoises vers la Suisse a permis à la Chine de dégager un excédent d'environ 240 mio FS dans sa balance commerciale avec la Suisse. A ces chiffres, il faut encore ajouter le commerce de transit via Hong Kong, qui s'est développé significativement durant ces dernières années, et dont le solde dégage régulièrement d'importants excédents pour la Chine.

La Suisse exporte principalement des machines, des produits chimiques, ainsi que des instruments et appareils. Du fait que les machines représentent plus de 70% des exportations suisses vers la Chine, il est clair que ce secteur a bénéficié le plus, dans un premier temps, du boum des exportations en 1985 et 1986 (les livraisons ont quadruplé), mais c'est également ce secteur qui a souffert le plus du repli en 1990 (-37,9 %).

La structure des importations est dominée par le secteur des textiles et de l'habillement (env. la moitié des importations totales). Cependant les machines, les peaux et le cuir ainsi que les jouets gagnent en importance.

Voir tableau statistique annexé.

A noter que l'embargo sur l'exportation de matériel de guerre vers la Chine décidé par le Conseil fédéral à la suite des événements de juin 1989 est toujours en vigueur.

### c) Coopération industrielle et investissements directs

Dans le domaine de la coopération industrielle et des investissements directs, la Suisse ne compte pas parmi les partenaires les plus importants de la Chine. Néanmoins, il faut souligner que la "joint-venture" Schindler-Chine fut le premier investissement étranger industriel en Chine. Actuellement, le nombre de joint-ventures sino-helvétiques est au moins d'une vingtaine. Les plus importantes sont Schindler Management Holding AG (avec 4700 employés), Swisshotel (850), Nestlé (700), Ciba-Geigy (550), ABB International (380), Mövenpick Holding (400) et Mettler-Toledo SA (200).

#### d) Trafic aérien

La Suisse entretient de bonnes relations avec la RPC dans le domaine du trafic aérien. Ainsi la Suisse a obtenu la promesse que Swissair serait traitée de la même façon que d'autres compagnies aériennes étrangères en ce qui concerne ses vols au-delà de Beijing. Cela concerne implicitement le tronçon entre Beijing et Séoul, qui pourrait être ouvert à la suite de l'établissement de relations diplomatiques entre la RPC et la Corée du Sud.

#### e) Contentieux d'indemnisation

En mai 1990 a eu lieu à Beijing, à l'initiative de la Chine (intérêt à la place financière suisse), une première série de négociations sur la conclusion d'un accord d'indemnisation global concernant les dommages de nationalisation d'environ 20 mio FS (près de 100 cas) subis lors de la révolution de 1949 en Chine par des personnes physiques et morales suisses. Au début de 1992, la Chine a enfin porté son offre à environ 200'000 FS après avoir offert moins de 50'000 FS. Toutefois, cette nouvelle offre chinoise ne peut toujours pas être qualifiée de négociable.

#### f) Coopération financière

La coopération financière de la Confédération avec la Chine s'est opérée essentiellement par le biais de financements mixtes. Trois crédits mixtes ont été accordés successivement à la Chine depuis 1985 pour un montant total de 290 mio FS, dont 124 mio à la charge de la Confédération et 166 mio fournis par les banques suisses aux conditions du marché.

Dans la mesure où la question de l'indemnisation des valeurs suisses nationalisées pourra être réglée, la Chine devrait tenter d'être plus présente sur le marché suisse des capitaux.

Certaines banques suisses sont actives en Chine.

### 9. Aide publique au développement (APD)

L'APD de la Suisse en faveur de la RPDC a été la suivante au cours des trois dernières années (en mio FS):

1989	12,7
1990	11,7
1991	28,4

En 1991, la coopération bilatérale de la DDA (coopération technique et aide financière) en faveur de la RPDC s'est élevée à 0,2 mio FS.

Durant la même année, les mesures de politique et commerciale de l'OFAEE ont atteint 27,1 mio FS, soit les 11,7 % du total des mesures de cette nature de cet Office. (Voir également 8.f.).

## 10. Relations culturelles et scientifiques

On assiste depuis quelques années à un accroissement régulier des échanges culturels dans la plupart des domaines, mais avant tout la musique, les expositions et le mime; vu la persistance de certaines barrières idéologiques, le cinéma et les beaux-arts rencontrent plus d'obstacles.

Signalons aussi le jumelage des villes de Zurich et Kunming (1982), qui a conduit à d'intéressants échanges dans le domaine des arts (la bourse d'étude accordée en 1989 au peintre de Kunming Yang Xinglai, par exemple). La Chine, quant à elle, organise de nombreuses manifestations culturelles en Suisse (expositions diverses, Opéra de Pékin, artistes de cirque en tournée avec Knie, etc.). Les événements de Tian An Men signifièrent la fin de bien des projets de coopération culturelle entre les deux pays; avec les festivités du 700ème en 1991, un modeste échange culturel a repris.

Des échanges estudiantins assortis de bourses ont lieu sur une base annuelle. L'accroissement du nombre d'étudiants chinois dans les institutions universitaires suisses est notable: depuis 1979, qui marque le début des échanges scientifiques entre la Suisse et la Chine, plus de 1'000 scientifiques (postgradués, chercheurs) ont passé en moyenne une année dans nos hautes écoles, alors qu'autant d'ingénieurs et de techniciens effectuaient des stages (d'une durée moyenne d'un mois) dans l'industrie suisse.

Annexes mentionnées

DFAE - Division politique II  
p.B.15.21.Chine-YO/IF

Berne, le 15 juillet 1992

Liste des accords bilatéraux entre  
la Suisse et la République populaire de Chine

- Traité d'amitié entre la Confédération suisse et la République de Chine du 13.06.1918
- Arrangement entre la Suisse et la Chine au sujet du trafic des stupéfiants entre les deux pays (échange de notes) du 12.04.1927
- Echange de notes concernant la renonciation aux droits d'exterritorialité en Chine du 13.03.1946
- Echange de notes entre la Légation de Suisse à Pékin et le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine constatant l'existence de la réciprocité en matière de protection des marques des 14.04.1956 / 8.03.1957
- Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif aux transports aériens civils du 12.11.1973
- Accord de commerce entre la Confédération suisse et la République populaire de Chine du 20.12.1974
- Echange de lettres du 10.12.1982 entre la Suisse et la Chine sur l'importation en franchise douanière de tissus d'origine chinoise produits sur des métiers à main
- Accord entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif à l'octroi d'un crédit mixte du 29.08.1984
- Accord de coopération entre le Gouvernement de la Suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire du 12.11.1986
- Accord entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine concernant la promotion et la protection réciproque des investissements du 12.11.1986
- Agreement between the Government of the Swiss Confederation and the Government of the People's Republic of China on the granting of a second Mixed Financing (20.5.1987)
- Echange de notes entre la Suisse et la Chine concernant les formalités de visa pour le personnel des compagnies aériennes du 29.4.1988

- Arrangement entre la Direction générale des Chemins de fer fédéraux et le Ministère des chemins de fer de la République populaire de Chine relatif à la coopération ferroviaire du 10.10.1988
- Accord de coopération scientifique et technique entre la Confédération suisse et la République populaire de Chine du 24.02.1989
- Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions en matières d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 6.07.1990
- Agreement between the Government of the Swiss Confederation and the Government of the People's Republic of China on the granting of a third Mixed Financing (29.8.1991)

Copie: - DDIP (JR)



DFAE - Division politique II  
p.B.15.21.Chine-YO/IF

Berne, le 15 juillet 1992

Liste des principales visites officielles  
entre la Suisse et la République populaire de Chine

A Berne

- |                |  |
|----------------|--|
| Mai 1978       | - Vice-premier Ministre, Gu MU   |
| Octobre 1979   | - Vice-premier Ministre du Conseil d'Etat, Wang Renzhong                         |
| Octobre 1980   | - Ministre du commerce extérieur, Li Quiang                                      |
| Juillet 1981   | - Chef de l'Etat-major général, Yang Dezhi                                       |
| Juin 1982      | - Ministre des Affaires étrangères, Huang Hua                                    |
| Juin 1985      | - Délégation parlementaire chinoise  |
| Août 1985      | - Vice-ministre des affaires étrangères, Zhou Nan                                |
| Septembre 1986 | - Ministre du textile, Wu Wenying  |
| Mars 1987      | - Ministre des affaires étrangères, Wu Xueqian                                   |
| Juin 1988      | - Délégation du Ministère des forêts   |
| Septembre 1988 | - Vice-ministre des affaires étrangères, Zhou Nan                                |
| Février 1989   | - Vice-président de la Commission d'Etat de science et technologie, Zhou Ping    |
| Mars 1991      | - Vice-président de la Commission d'Etat de science et technologie, Prof. Li Xue |
| Janvier 1992   | - Premier ministre Li Peng   |

A Beijing

- |                |  |
|----------------|--|
| Août 1974      | - Conseiller fédéral P. Graber   |
| Avril 1975     | - Conseiller fédéral W. Ritschard  |
| Septembre 1978 | - Secrétaire d'Etat P. Jolles  |
| Mars 1979      | - Conseiller fédéral F. Honegger   |
| Février 1982   | - Maire de Zurich, S. Widmer   |
| Octobre 1984   | - Délégation parlementaire (A. Gautier)  |
| Mai 1985       | - Secrétaire d'Etat E. Brunner   |
| Novembre 1986  | - Conseiller fédéral P. Aubert   |
| Mai 1987       | - Secrétaire d'Etat Blankart   |
| Juillet 1988   | - Délégation parlementaire (PDC, Mme E. Segmüller)   |
| Mai 1991       | - Secrétaire d'Etat K. Jacobi<br>K. Hug, Directeur de l'office de l'industrie, des arts et métiers et du travail |
| Octobre 1991   | - Visite de H. Ursprung, Directeur du Groupement de la science et de la recherche                                |
| Juillet 1992   | - Délégation économique mixte conduite par le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz                                 |

### Prochains contacts prévus

- Une mission commerciale dirigée par le Vice-ministre du plan chinois, Gan Ziyu, séjournera du 25 au 30 juin 1992 en Suisse. Elle y rencontrera le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz.
- Une délégation d'experts chinois du Ministère du travail se rendra en visite en Suisse en septembre ou en octobre 1992.

### Droits de l'homme

Un dialogue a par ailleurs lieu entre la Suisse et la Chine en matière de droits de l'homme. Il donne lieu à divers contacts.

DFAE - Division politique II  
p.B.15.21.Chine-YO/IF

Berne, le 15 juillet 1992

Commerce extérieur de la Suisse avec la République populaire de Chine  
(Importations et exportations en millions de francs suisses)

<u>Année</u>	<u>Importations</u>	<u>Variation en %</u>	<u>Exportation</u>	<u>Variation en %</u>	<u>Solde</u>
1970	78,1		89,4		
1980	128,6		233,4		
1983	157,4		262,6		
1984	194,5		291,0		
1985	218,0		589,1		
1986	185,3		738,3		553,0
1987	238,7	28,8	613,6	- 16,9	374,9
1988	297,6	24,7	596,7	- 2,8	299,1
1989	386,7	29,9	629,9	5,6	243,2
1990	418,7	8,3	415,0	- 34,1	- 3,7
1991	710,5	69,7	471,3	13,6	-239,2